

Remplace SIA 243:2008

Verputzte Aussenwärmedämmung (VAWD)

Isolamento termico a cappotto

Isolations thermiques extérieures crépies (ITEC)

3
4
2

Numéro de référence
SN 567243:2026 fr

Valable dès le: 2026-02-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

La présente publication respecte les principes d'un langage inclusif. La compréhension et la neutralité du mode d'expression sont déterminantes. Si pour des raisons de meilleure lisibilité, un seul genre est utilisé, ce choix relève de l'organe responsable de la publication.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Conditions générales pour la construction	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Dérogations	5
1 Terminologie	6
1.1 Termes et définitions	6
2 Étude du projet	9
2.1 Généralités	9
2.2 Dispositions constructives	11
2.3 Écologie et santé	13
3 Matériaux	15
3.1 Matériaux isolants	15
3.2 Treillis d'armature	15
3.3 Crépis/enduits, colles	15
3.4 Revêtements (peintures pour façades)	16
4 Exécution	17
4.1 Généralités	17
4.2 Fond	17
4.3 Tolérances	18
4.4 Fixation des panneaux isolants	19
4.5 Couche d'isolation thermique	22
4.6 Crépi de fond	22
4.7 Armature	22
4.8 Raccords et fermetures de bord	22
4.9 Joints	23
4.10 Fixation ultérieure d'éléments de construction de tiers	23
Annexe	
A (informative) Labels du domaine de l'écologie et de la santé	24
B (informative) Écologie et santé pendant la mise en œuvre et l'exploitation	25
C (informative) Publications	27
D (informative) Index des termes	30

AVANT-PROPOS

Depuis sa dernière publication en 2008, la norme SIA 243 *Isolations thermiques extérieures crépies* s'est bien établie dans le secteur du bâtiment. La plupart des exécutions définies par cette norme ont fait leurs preuves et ont été reprises, si nécessaire, avec des modifications mineures.

Une révision a été effectuée dans les domaines suivants, ceci en raison d'exigences changées et sur la base de l'expérience acquise depuis:

- Le chapitre consacré à la terminologie a été actualisé et complété. Le terme *joint mastiqué* a été supprimé, car il ne répond plus aux exigences actuelles. En lieu et place, le terme *bande d'étanchéité pour joints* a été intégré avec un renvoi à l'étanchéité à l'eau.
- Les valeurs limites TSR sont réglementées pour la première fois.
- La colonisation par des micro-organismes des surfaces à l'extérieur est traitée de manière plus approfondie.
- Les marques visibles de recouvrements d'armatures ou de panneaux doivent être tolérées en cas de système de crépi à couche mince. Dorénavant, les épaisseurs de couche des systèmes de crépi à couche mince, moyenne et épaisse sont définies et listées dans un tableau. Ainsi, les marques visibles de recouvrements d'armatures ou de panneaux peuvent être évitées.
- Les mesures constructives sont traitées de manière plus approfondie, ceci par ex. pour les bords de toiture, les appuis de fenêtre, les seuils de porte, les raccords aux embrasures.
- Le chapitre *Écologie et santé* a été ajouté et complète la norme.
- Au sujet des tolérances, le chapitre 4 comporte dorénavant quatre tableaux consacrés aux écarts d'angles et de planéité, ceci séparément pour le gros œuvre et le second œuvre.
- La fixation des panneaux isolants est dorénavant détaillée et complétée par des schémas. La réglementation porte dorénavant sur les bandes adhésives à appliquer au droit des raccords aux toitures afin d'éviter la circulation d'air derrière les panneaux isolants.

Commission SIA 243

Organisations représentées dans la commission SIA 243

A-SITE	Association systèmes isolation thermique par l'extérieur
ASEPP	Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres
ecobau	Association ecobau
epsSwiss	Association de PSE Suisse
ISOLSUISSE	Association des entreprises suisses d'isolation
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs
SWISSISOL	Association Suisse des fabricants de laines minérales
USVP	Union suisse de l'industrie des vernis et peintures

Commission SIA 243, Isolations thermiques extérieures crépies

		Représentant de
Présidente	Simone Toma, Altendorf	Planificatrice, SIA
Membres	Christoph Bärlocher, Saint-Gall Martin Bohnenblust, Lucens Volker Brombacher, Steinhausen Matthias Egg, Winterthour Christoph Egli, Flums Christoph Fontana, Wallisellen Martin Frei, Ebnet-Kappel Pius Fürer, Gossau Oliver Hartmann, Niederglatt Roger Hugger, Sennwald Walter Schläpfer, Bülach Stefan Schrader, Zurich	SSE SWISSISOL SIA 279 ASEPP ISOLSUISSE ASEPP epsSwiss USVP A-SITE Fabricant Expert ecobau

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 243 le 11 décembre 2025.

Elle est valable dès le 1^{er} février 2026.

Elle remplace la norme SIA 243 *Isolations thermiques extérieures crépies*, édition 2008.

Copyright © 2026 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.